

SOCIETE d'ETUDES et RECHERCHES HISTORIQUE du HAILLAN

Bulletin N° 6 - 1996



HISTOIRE LOCALE

LES CHAMBRES FORTES ou "PRISONS POUR MALANDRINS"

De tout temps à jamais, et bien avant que le Haillan ne soit commune, la délinquance se manifestait déjà .

Rien à voir avec les violences actuelles, mais de menus larcins, vols de légumes, de lapins, de volailles qui exaspéraient les autochtones . On en trouve trace dans les revendications présentées par Monsieur POINSTAUD, dans la commission syndicale présentée pour la séparation du Haillan de la commune d'Eysines :

"... la négligence que montre la municipalité d'Eysines pour l'entretien des biens publics (cheminset lavoirs) et par l'exercice de la police (nombreux vols) " .

Il faut réaliser qu'à cette époque, le garde-champêtre, chargé de la sécurité d'Eysines, avait assez fort à faire dans le bourg sans venir faire régner l'ordre dans le cornaud du Haillan .

Il apparaît donc tout à fait logique que le Haillan érigé en commune, se soucie en premier lieu de ce problème . Nous l'avons vu dans le numéro précédent que la première mairie était forte étroite, et l'on envisage tout naturellement d'installer lors de

l'agrandissement une "chambre pour malandrins" .

Ainsi dès 1868 on nomme un "garde-champêtre", chargé de faire respecter les lois républicaines . Par manque de finances, ce garde-champêtre sera aussi cantonnier à mi-temps .

Lorsque, presque par hasard, un "malandrin" est arrêté, il faut le conduire sous bonne garde, celle du garde-champêtre, jusqu'à la première "prison" disponible, dont dépend le Haillan, c'est à dire Blanquefort . Donc, près de 6 kms à faire, à pied, le malandrin d'une main à l'aller et retour en solitaire, faisant perdre une bonne demi-journée à l'employé Municipal . Plus tard, ce retour se fera à bicyclette, ce qui n'avancera guère les choses .

Dans ce contexte, il se conçoit aisément que notre homme de loi, ne soit pas très enclin à procéder à des arrestations . Dans la majeure partie des cas, sa présence et ses coups de sifflets suffisaient à faire déguerpir les "malfaiteurs" . Il en découle naturellement un nombre très limité d'arrestations . La pénurie de voleurs permet d'affecter l'espace réservé à la "prison" à des tâches bien plus républicaines dans une mairie fort exiguë .

Lors de la construction de la nouvelle mairie, le problème se pose à nouveau, et l'on envisage de construire un "mur de parpaings" coupant en deux la salle du secrétaire de mairie, tenant lieu aussi de salle d'archives . Mêmes causes, mêmes effets faute de nombre suffisant de malfaiteurs les locaux risquant d'être assez peu occupés, la chambre forte ne fut jamais construite . Cela n'empêcha pas, qu'à chaque élection municipale, la prison communale revenait régulièrement dans les campagnes électorales, des opposants à la municipalité sortante . Il m'a même été raconté que dans les années trente, un individu ayant été appréhendé, passa la nuit, enfermé dans la salle du Conseil Municipal .

Mais, quoiqu'en pensent beaucoup de nos "anciens" la "prison ou chambre forte pour malandrins" ne fut jamais réellement construite et l'on se contenta d'user d'expédients

LA CHAPELLE

SAINTE CHRISTINE

